

PORTE OUVERTE A CHEZERY FORENS

SEPTEMBRE 2003

BULLETIN N°5

En bref dans la commune:

Réunion publique et nostalgie.

En janvier, monsieur le maire et son équipe invitaient la population Chezerande à une réunion publique. Une quarantaine de personnes avait fait le déplacement pour s'informer sur les réalisations faites, en cours, ainsi que les différents projets. Après une présentation rapide des finances de la commune par Jean Barras, un dialogue s'est mis en place entre l'assistance et l'équipe municipale.

La deuxième partie de la soirée était plus originale, en effet, Mr André Monnet présentait une série de diapositives classées par saison sur le thème des paysages d'antan. Accompagné d'un commentaire précis, l'assistance découvrait ou redécouvrait des paysages, des lieux, voir des visages oubliés. Cette présentation fut chaleureusement applaudie par nos concitoyens.

La soirée se termina par un échanges de souvenirs autour du verre de l'amitié et de pâtisseries maisons.



Pavillons SEMCODA, debut des travaux

Debut avril, à marquer le debut de la constructions de 3 pavillons jumelés destinés à la location mais aussi l'aboutissement d'un projet de plus de 6 ans. Les travaux de terrassement sont terminés et la constructions proprement dite a commencé courant juin. Fin des travaux prevues décembre 2003. Ces réalisations visent en priorité les familles avec enfants, de Chézery ou d'ailleurs.

Renseignements en mairie



Camping: un nouveau fermier, des mobile homes et un mini snack.

Ouvert le 1^{er} avril, le camping a d'abord été tenu par Léontine et Catherine jusqu'au 12 mai où Mr Pierre Feragu a pris ses fonctions de fermier pour la saison 2003

QUOI DE NEUF CHEZ LES POMPIERS ?

(entretien avec Gérard DURAFFOURD - Chef de la caserne de Chézery)



LA CASERNE

Personne ne peut ignorer que la restauration de l'ancienne fromagerie est arrivée à son terme et de ce fait la nouvelle caserne est terminée. Les pompiers y sont installés depuis le 9 janvier 2003, il est à noter que le déménagement a pu, grâce à l'efficacité des volontaires, se dérouler sur une seule journée. La caserne était opérationnelle le soir même.

Ce projet, qui est ancien, a vu le jour suite à l'obstination de certains, la bonne volonté de certains autres, le don par la commune des locaux, le financement par le SDIS (Service Départementale Incendie et Secours) sous la direction technique de Jean-marc GILBERT, architecte.

En attendant l'inauguration officielle, dont la date n'est pas encore fixée, une visite guidée des lieux nous montre des garages au rez-de-chaussée. Six véhicules sont garés ici : un VSAB (Véhicule de Secours Aux Blessés), un FPT (Fourgon Pompe Tonne), un CCF (Camion Citerne Feu de forêt 4x4), une MPR (Moto Pompe Remorquable), un VTU (Véhicule Tout Usage), un VLHR (Véhicule de Liaison Hors Route 4x4). Des vestiaires avec placards individuels et sanitaires différenciés homme-femme apportent un confort nouveau et non négligeable aux hommes et femmes du centre. Enfin le standard, véritable PC en cas d'alerte, est installé à l'entrée.

L'étage supérieur est divisé en deux parties : la partie administrative avec 3 bureaux (celui du chef, celui de l'Amical, celui commun aux

différents responsables de commissions) ; la partie vie commune avec cuisine, salle de formation et réunion, et une salle pour les futurs Jeunes Sapeurs Pompiers.

L'effectif est unanime pour reconnaître à ces nouveaux locaux leur caractère fonctionnel et confortable. Pour l'efficacité et le plaisir de chaque volontaire, cette caserne était très attendue.

LES TOURS DE GARDE

Imaginons un instant que quelque chose de fâcheux se produise sous nos yeux. Quelle serait alors notre démarche ? Nous avons pour beaucoup quelques restes d'enseignement des premiers secours, peut-être la règle des 3 P : Porter secours - Protéger - Prévenir, d'accord mais prévenir cela veut dire quoi ? Sur notre téléphone nous composons le 18. Quelque soit le jour et l'heure, notre appel aboutira à BOURG en Bresse au CTA (Centre de Traitement des Appels). Après avoir noté toutes les informations utiles, l'opérateur transmettra l'alerte au C.S. (Centre de Secours). Si l'intervention a lieu en semaine entre 6 h et 19 h, elle déclenchera la sirène et tous les BIP (**chaque** pompier en possède un). Le week-end et la nuit (à partir de 19 h), seuls les BIP des pompiers de garde sonneront.

Les gardes reposent sur l'ensemble du C.S., à savoir une trentaine de volontaires (dont des personnes de Champfromier engagés doublement sur les deux communes pour satisfaire leur passion à des niveaux différents car Champfromier est pourvu d'un Centre de Premier Intervention directement géré par la municipalité et Chézery d'un Centre de Secours géré par le Département, soit des différences d'équipement en matériel lourd donc de niveaux d'intervention).

Quatre équipes de 6 à 7 personnes aux compétences et formations complémentaires sont de garde durant une semaine du vendredi soir 19 h au vendredi suivant 6 h, une fois par mois, sous la direction d'un sous-officier. Les gens de l'équipe de garde organisent alors leur vie personnelle en fonction. Ils viennent passer des moments le week-end à la caserne, profitant ainsi de ces temps de rencontre pour compléter leur

formation , effectuer des manœuvres et révisions théoriques ainsi que l'entretien du matériel.

Afin d'être opérationnel dans les domaines Incendie et Secours à victime, chaque volontaire reçoit une formation de base de 80 h, puis 10 h de formation aux secours et 50 h de formation aux secours en équipe (durant la deuxième année d'intégration). Ensuite chaque pompier peut grimper les échelons de la hiérarchie (stagiaire, titulaire, 1^{ère} classe, caporal, sergent, adjudant, officier), se spécialiser en suivant des stages et des formations complémentaires.

Tous suivent des stages de recyclage annuel obligatoires.

La passion anime chaque volontaire et il s'agit bien d'un engagement à part entière, avec des obligations (formation et gardes), une discipline (le départ en intervention demande que chacun soit au maximum de ces capacités), et du civisme. Mais la convivialité et l'amitié font également partie de cette aventure. A ce titre la nouvelle caserne se doit d'être la « maison des pompiers », ouverte sur l'extérieur dans le respect de la mission des occupants des lieux.

JEUNES SAPEURS POMPIERS - JSP

Les nouveaux locaux permettent d'envisager la création d'une section de cadets de la haute vallée de Valserine ouverte aux enfants dès l'âge de 11 ans. Actuellement une vingtaine de jeunes sont intéressés par cette formation qui prend le caractère d'une activité extra-scolaire.

La section accueille les enfants entre 11 et 16 ans (âge légal d'intégration au C.S.), une fois par semaine (environ 4 h) et leur dispense un enseignement technique et pratique (apprentissage des bases du secourisme et de l'intervention incendie), enseignement civique et une partie importante de sport toujours avec une approche ludique. Un examen est présenté en fin de cycle, il permet en cas de réussite d'intégrer le corps des pompiers immédiatement.

Cette section a pour vocation de préparer la « relève » des volontaires tout en offrant aux enfants, très demandeurs, de découvrir et

d'approcher le monde des pompiers, et en acquérant des connaissances utiles à chacun même si tous ne s'engageront pas à la fin du cycle.

La création d'une association inhérente à ce projet est en cours, les parents sont invités à y prendre part. Enfin soulignons que l'encadrement et l'enseignement sera dispensé par des pompiers de Bellegarde, Chézery, Champfromier, Lélex-Mijoux, une mission et des heures de plus pour des volontaires vraiment passionnés à compter du mois de septembre 2003 !

LE DEVENIR DE NOS DECHETS (suite)

Comme cela avait été annoncé dans le dernier bulletin municipal, la mise en place du nouveau ramassage a commencé. Depuis le début de 2003, c'est la société SITA MOSS, de Saint Genis-Pouilly, qui assure la collecte. Une période de rodage a été nécessaire. L'étendue importante de la commune, la dispersion géographique des habitations des hameaux, un hiver particulièrement bien enneigé et l'inexpérience des conducteurs des camions ont provoqué quelques petits problèmes : horaires irréguliers ou encore poubelles non ramassées. Après de nombreux coups de téléphone à la mairie (dont les secrétaires ont bien profité...) des réclamations auprès de SITAMOSS et de la CCPG, tout est pratiquement rentré dans l'ordre. Il était objectivement difficile de faire beaucoup mieux et beaucoup plus vite. L'étape suivante se prépare : enquête sur les conteneurs, mise à disposition de ceux-ci par la CCPG, prévue pour la deuxième moitié de 2003.



LES PASSERELLES DU MOULIN THOMAS

Jusqu'en 1910, la passerelle, le moulin et la

scierie Thomas étaient les lieux d'une activité importante. Le travail du bois, commencé à la fin du 18^{ème} siècle par Louis THOMAS GROSSIORD, périclita rapidement après la grosse cure de 1910 qui emporta la passerelle. Elle était en effet un passage important et bon nombre de chemins, reliant les hameaux de Chézery-Forens et les deux chaînes de montagne du Jura, l'empruntaient. Il y a quelques années, l'Amicale des Sentiers de Chézery-Forens a élaboré un projet de ré-installation d'une passerelle, passage pour le Chemin des Espagnols.

Les difficultés financiers de la commune, à ce moment-là, l'amènèrent à faire appel, en 2001, aux services des sentiers de la Communauté de Commune du Pays de Gex, pour faire aboutir ce projet important pour notre village : en effet, cette passerelle pourra retrouver le rôle central de l'ancienne (surtout pour le loisir, cette fois), véritable nœud de communication de tout un maillage de sentiers : accès à la Borne aux Lions, par Magras, autres itinéraires menant au Crêt de Chalam ou à Lélex par le Pont du Rouffy, le Reculet depuis la Fontaine Bénite via le hameau de la Rivière. Cette liaison avec la rive droite de la Valserine rendra plus praticable également un parcours presque pas utilisé actuellement au niveau de la pêche.

Concrètement parlant, la passerelle a été commandé pour un montant de 41 734 €uros, les piliers en cours de construction coûtant, eux, 10 217 € pour le béton et la ferraille ; ces deux première sommes sont prises en compte par la CCPG. Reste à la charge de la commune une note de 7 630 € pour la réalisation des deux piliers et l'accès au chantier sur la rive gauche par T.P.

GROSSIORD : une subvention pour un montant égal a été accordée et payée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Au printemps 2003, il ne reste plus qu'à construire le pilier sur la rive gauche (par les employés municipaux) et, peut-être, cet été aura lieu la pose tant attendue de la nouvelle passerelle de Moulin Thomas !

PLAN LOCAL D'URBANISME

On ne devra plus dire **P.O.S.** comme Plan

d'Occupation des Sols mais **P.L.U.** comme Plan Local d'Urbanisme.

Cette nouvelle dénomination provient de la loi d'Urbanisme du 13/12/2000 (dite loi S.R.U. pour les connaisseurs) et hormis des aspects techniques et de procédure ne change pas grand chose au type de dossier existant à ce jour à la Mairie.

Le Conseil Municipal a engagé la révision de ce Plan Local d'Urbanisme, (en abrégé P.L.U. dans la suite de l'article). De quoi s'agit-il? Par définition c'est le document d'urbanisme légal qui permet d'organiser le territoire communal entre les différentes activités économiques, l'habitat et des aspects particuliers ou spécifiques (espaces, espèces à protéger, sites environnementaux) Une fois établi, il découpe le territoire en zones U (pour urbaines), AU (à urbaniser), A (pour agricoles), N (pour naturelles et/ou forestières).

Pourquoi une révision de l'Urbanisme Communal ?

Les documents actuels datent de 1975 avec une première révision intervenue en 1981. On peut comprendre que les orientations choisies il y a presque 30 ans ne sont plus celles d'aujourd'hui, que les objectifs fixés alors ont été remplis ou ont évolué. Il est aussi nécessaire de s'adapter aux structures supra communales créées depuis - PNR du Haut-Jura, communauté de Communes du Pays de Gex- et de se cadrer par rapport à l'évolution de l'urbanisme, de la réglementation sanitaire, d'autres lois entrées en vigueur au cours de cette période.

Cette révision se déroulera en plusieurs étapes :

- la phase d'élaboration et de concertation avec la population et les propriétaires d'une durée non définie, qui prendra la forme de réunions de travail auxquelles participera un groupe composé de la quasi totalité des membres du Conseil Municipal, des représentants des hameaux, de représentants des différentes activités économiques. Y seront associés en tant que de besoin les services de l'Etat, les chambres consulaires (d'Agriculture, des Métiers, de Commerce)

ainsi que des entreprises à caractère public (EDF, Société d'affermage Eau-Assainissement...).

Certaines de ces réunions seront ouvertes plus largement à tout public et animées par le Bureau de Géomètres-Experts Associés BARRAS et BOLLACHE missionné pour établir ce dossier d'urbanisme.

- la synthèse de la réflexion et des choix retenus lors d'une réunion-débat en séance de Conseil Municipal sur le P.L.U. élaboré, puis l'adoption du projet communiqué ensuite au public et aux entités publiques officielles.

- le lancement de la procédure d'enquête publique permettant de recueillir oralement ou par écrit les avis et observations de toute personne intéressée. A son terme le Commissaire Enquêteur établit un rapport donnant un avis favorable ou défavorable au projet

- sous réserve de modifications éventuelles du projet, transmission au Préfet qui rend un avis de conformité sous délai d'1 mois

- l'approbation définitive par le Conseil Municipal et l'entrée en vigueur des dispositions du P.L.U.

Suivant la longueur de la phase d'élaboration du projet l'entrée en vigueur du nouveau P.L.U. peut être envisagée dans un délai de 1,5 à 2 ans

Le maître mot dans la constitution de ce document qui va orienter les choix de la Commune pour plusieurs années est la concertation, la première étape non figée dans le temps devant permettre de faire le tour des questions pour que le dossier soit bon à l'arrivée.



Réunion de quartier secteur rue de la

fromagerie- Forens Gare.

Réunion du 8 juin 2002 * , étaient présents: Mme DURAFFOURD Paulette, Mme DEVILLE Janine, Mr BLEURVACQ Franck et Mr CHEVALIER Francis.

1/ Sécurité et stationnement dans le quartier.

L'attention a été porté sur la vitesse excessive de certaines voitures, du non respect du stop après le pont, la bande blanche au sol n'est plus visible. Le stationnement au bord de la boulangerie est difficile. Six places de parking sont disponibles et partager entre les résidents, les employés de la boulangerie et les clients. Les voitures se garent en double file et perturbent la circulation. Certains véhicules ont déjà été endommagé.

Le stationnement des voitures autour du monument au mort choque, il est dénoncé comme irrespectueux.

2/ Remarques diverses.

La formation d'une cuvette sur la chaussée devant la maison de Mme DURAFFOUR occasionne une gêne en cas de pluie. La façade est copieusement arrosée.

Lors du déneigement, l'évacuation de la neige dans les jardin détériore ceux-ci.

Le problème de chiens errants reste d'actualité, l'arrêté municipale n'est pas respecté.

La mise en place du tout a l'égout pour les maisons situées au dessus de la Diptal à été demandé.

L'élagage et l'aménagement des berge de la Valserine devrait être envisagé.

Quelques idées ont été émise sur la réouverture du Relais des Moines.

La réunion s'est terminée par le pot de L'amitié.

* Ce compte rendu avait été oublié lors du dernier porte ouverte.

Un nouvel engin pour la commune.

Arrivée en décembre, ce nouvel engin permet de faire réaliser des travaux par les employés communaux.

